

QUAND L'ESCLAVAGE SERA RETABLI, LA CFDT NEGOCIERA LE POIDS DES CHAINES !

Syndicat SUD CHIMIE-PHARMA - SOLIDAIRES DANS LA CHIMIE
www.sudchimie45.org sud-ay.sud-ay@sanofi-aventis.com 02 38 28 75 13

Union
Syndicale
SOLIDAIRES

Par où commencer ?

Nos amis de la CFDT nous avaient déjà habué à une communication maladroite, mais cette fois, un tel ramassis d'inepties ne nous laisse, il est vrai, pas complètement indifférents. D'autant plus que, parmi une abondance d'arguments plus absurdes les uns que les autres, il figure – une fois n'est pas coutume – quelques vérités, nous usons donc de notre droit de réponse :

Oui, SUD et la CGT ont quitté la séance, fidèles à leurs convictions, refusant de cautionner la séparation des sites,

Oui, SUD en ne signant pas « met en péril la séparation des deux autres sites : Amilly et Croix de Berry », c'est bien le but non ?! Nous avons cru comprendre, ayant assisté à vos instructives « assemblée générales », que c'était aussi le votre ?! (C'est mieux de relire avant d'imprimer...),

Oui, en cas de séparation, Sud aura deux délégués syndicaux titulaires et suppléants sur les sites d'Amilly. Et alors ? Nous n'avons pas de représentants en CCE malgré le fait que nous représentons la moitié des salariés d'Amilly, c'est certainement acceptable pour la CFDT qui dispose des 4 postes de représentants – Holdup électoral, ça vous dit quelque chose ?– (*d'ailleurs, 1 seul présent suppléant sur les 4 à cette fameuse réunion, c'est bien la peine de rafler tous les postes pour ne pas aller en CCE, quand on sait comme le sujet leur tient à cœur, on imagine leur assiduité sur le reste des réunions...*), ce n'est pas acceptable pour nous ! De ce fait, il est une fois de plus prodigieusement grotesque de reprocher à SUD de chercher à sauvegarder une représentativité dont il ne dispose, tout simplement pas...

Par ailleurs, quel mépris pour tous les salariés d'Amilly qui ont voté SUD : « SUD oublie qu'il représente un pourcentage des salariés d'Amilly », ce petit pourcentage, c'est la moitié ! Tiens, au sujet des pourcentages, 55% des salariés d'Ambares/St Loubes (61% hors cadres) sont contre la séparation.

Qu'est ce qu'on nous explique aujourd'hui :

A cause de SUD et de la CGT, les sites d'Amilly et de la Croix de Berry vont être séparés ! Quelle ânerie !

En réalité, apposer une signature sur cet avenant c'est reconnaître la séparation d'Ambares/St Loubes et par la suite celles d'Amilly et CDB !

A l'inverse de la CFDT, nous pensons qu'il ne va pas être si simple de séparer ces deux sites sans signature unanime puisque dans un courrier en date du 3 avril 2008, que l'inspection du travail de Bordeaux a adressé à la direction d'Ambarès/St Loubès, on peut lire :

« La mise en place immédiate d'un comité d'établissement sur ce site ne me paraît pas possible en l'espèce au regard de deux principaux obstacles :

- Tous d'abord, le personnel de saint Loubès est déjà valablement représenté au comité d'établissement de St Loubès/Ambarès par des membres élus lors des dernières élections de décembre 2006.

- Ensuite, votre accord collectif portant sur la composition du CCE de l'unité économique et sociale (UES) production/distribution du 31 mai 2005 établit un découpage électoral déterminant précisément l'établissement distinct au sein de l'UES. A ce titre, les parties à la négociation ont souhaité que les sites de Saint Loubès et d'Ambarès constituent un établissement unique en vue de l'organisation d'élections en son sein. C'est pourquoi, il n'est pas concevable de créer un autre comité d'établissement sur Saint Loubès sans remettre fondamentalement en cause les dispositions de l'accord du 31 mai 2005 »

Vous comprendrez à la lecture de cet extrait, qu'on nous demande de détruire délibérément un rempart qui s'oppose à la direction dans ses plans de séparations. Pas de suspense, pas besoin de 8 jours pour délibérer, c'est tout vu, nous ne signerons pas !

Pour conclure, nous ne sommes pas un disciple de la CGT, il aurait été bien plus simple dans ce cas de monter un syndicat CGT sur Amilly plutôt qu'un SUD, la « présomption irréfragable de représentativité », si chère à la CFDT nous aurait facilité la tâche. Par ailleurs, s'il fallait vraiment choisir entre une ligne FO-CFDT-CGC-CFTC et la CGT, on aurait effectivement tendance à fuir le premier choix.

A VOUS DE JUGER !!!

C'est vrai, mais maintenant vous avez les outils pour le faire.

Allez, sans rancune, camarades, et pour vous en convaincre, on met même votre logo sur notre panneau syndical !

